

# Égalité femmes et hommes: feuille de route 2006-2010

2006/2132(INI) - 12/03/2008 - Document de suivi

Ce document constitue le 2<sup>ème</sup> programme de travail depuis l'adoption de la Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2006-2010. Il présente les principales réalisations de la Commission de l'année 2007 et ses engagements pour 2008.

**Principales conclusions et orientation pour 2008** : des progrès indéniables ont été constatés 18 mois après l'adoption de la feuille de route. La Commission a soutenu la capacité des États membres à prendre en compte la dimension femmes-hommes dans leurs politiques. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de la méthode ouverte de coordination dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale, ces derniers ont notamment développé des outils visant à l'intégration des questions d'égalité. Ces actions ont été renforcées par des mesures plus spécifiques destinées à la **promotion de l'entrepreneuriat féminin**. La promotion de la participation des femmes au marché du travail grâce à une **meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et familiale** a fait l'objet de travaux dans des secteurs clefs tels que la recherche scientifique et la société de l'information. Des actions ont concerné la **position des femmes dans la prise de décision** dans les programmes d'éducation et dans le domaine de la société de l'information. Les nouveaux programmes opérationnels de la politique de cohésion ont intégré les objectifs de la feuille de route.

La politique extérieure de l'Union a poursuivi la promotion du rôle des femmes dans la coopération au développement, l'aide humanitaire, les organisations internationales, les dialogues avec les pays partenaires, le partenariat euro-méditerranéen, la politique de voisinage et le commerce extérieur.

Parallèlement, **2007** a été l'occasion de célébrer **50 années de législation communautaire dans le domaine de l'égalité**. En outre, l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous a donné un élan à la politique d'égalité et aux actions visant à combattre les discriminations multiples dont les femmes sont souvent victimes.

Globalement, la feuille de route s'avère être un cadre cohérent pour l'ensemble des engagements de la Commission dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, l'analyse des actions engagées fait apparaître que **l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes varie selon les politiques**. On note une implication parfois inégale des services. Les politiques ne sont qu'exceptionnellement neutres concernant les femmes et les hommes. La plupart du temps, c'est dans des domaines qui ne traitent pas traditionnellement des questions d'égalité qu'il convient d'être attentif et de prendre en compte la situation respective des femmes et des hommes pour s'assurer de leur participation équilibrée.

Pour faire progresser les engagements de l'Union à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, il est important de mieux sensibiliser les parties prenantes. **La politique d'égalité entre les femmes et les hommes devrait être mieux considérée dans l'élaboration et le suivi des politiques**, notamment en soutenant davantage en 2008 la mise en œuvre d'analyses d'impact selon le genre et en examinant les possibilités de considérer la dimension femmes-hommes dans le processus budgétaire.

La Commission est invitée à rendre les actions dans leurs domaines politiques plus visibles, notamment en vue du bilan qui sera réalisé en 2008 sur l'état d'avancement de la feuille de route.